



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR



Mission Histoire et archives

DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS D'ARCHIVES PUBLIQUES

(Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile – article L 722-4; Code du Patrimoine, articles L 213-1 à 7 ;
Circulaire DGP/SIAF.AACR/2010/010 du 29 juillet 2010)

Identité du demandeur :

Madame Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille.....

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale permanente.....

.....

Adresse postale temporaire (avec dates limites).....

.....

Adresse électronique :

Titres universitaires :

Profession :

Fonds nominatifs :

Pour une recherche de personnes identifiées, veuillez indiquer à l'aide du tableau ci-après le nom, prénom, date de naissance et nationalité de la ou des personne(s) recherché(es). La recherche de personnes ne peut être étendue à une recherche générale sur un patronyme. Si vous souhaitez consulter un échantillon de dossiers veuillez nous contacter ou indiquer les caractéristiques des dossiers, notamment la nationalité.



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Nom de jeune fille	Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Lien de parenté

Fonds administratifs et audiovisuels demandés, cote si vous la connaissez :

.....
.....
.....

Nature et justification de la recherche :

Sujet (*intitulé précis : thème, limites géographiques et chronologiques*)

.....
.....
.....
.....

Précisez votre but :

- Recherche historique et personnelle (hors recherche généalogie)
- Recherche et/ou généalogie personnelle
- Recherche et/ou généalogie professionnelle
- Publication, livre, article
- Diffusion médiatique, radio, télé, cinéma, web
- Master (si choisi, rendre obligatoire les champs "Directeur de recherche" et "Etablissement, université, institution de rattachement")
- Doctorat, thèse, HDR (si choisi, rendre obligatoire les champs "Directeur de recherche" et "Etablissement, université, institution de rattachement")
- Cours, exposé, communication orale
- Exposition
- Recherche administrative
- Autre (*précisez*)

Directeur de recherche :

Etablissement, université, institution de rattachement :



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Commentaire :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Conditions d'utilisations pour une consultation en salle de lecture

Reproduction d'archives :

La photocopie est autorisée dans des quantités raisonnables et uniquement si l'état de ces documents le permet.

La reproduction des documents non communicables n'est autorisée que sur demande spécifique présentée avec la demande de dérogation.

La reproduction en vue d'une transmission à un tiers, de leur diffusion sur quelque support notamment Internet ou d'un documentaire doit être accompagnée de la mention de la provenance « Archives OFPRA » et, en cas de diffusion sur un site internet, d'un lien html vers le site internet <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/histoire-archives/archives>. Elle doit être faite dans le respect des lois en vigueur.

Images numériques fournies par l'Ofpra:

Leur transmission à un tiers, diffusion sur quelque support notamment Internet ou utilisation dans un documentaire doit être accompagnée de la mention de la provenance « Archives OFPRA » et, en cas de diffusion sur un site internet, d'un lien html vers le site internet <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/histoire-archives/archives>. Elle doit être faite dans le respect des lois en vigueur.

Engagement de réserve :

Je reconnais avoir pris connaissance de la **loi du 15 juillet 2008 sur les archives et de l'article L.722-4 du Ceseda**.

Je m'engage à ne faire des documents communiqués aucun usage qui puisse mettre en cause la vie privée des personnes nommément désignées ou les secrets protégés par la loi, ou nuire aux individus, familles, entreprises, sociétés ou correspondance d'un tiers conservée dans les fonds d'archives.

Un exemplaire de mon travail universitaire devra être déposé à la Mission Histoire et archives dès lors qu'il sera achevé.

Date

Signature